



Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE
MANNEVILLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Directrice Générale & Greffière-Trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2024
QUI SE TIENDRA LES 1^{ER} LUNDIS DU MOIS (SAUF EXCEPTION) ET QUI
DÉBUTERONT À 19H30**

15	janvier	5	février
11	mars	2	avril (mardi)
6	mai	3	juin
2	juillet (mardi)	12	août
3	septembre (mardi)	7	octobre
4	novembre	2	décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Ste-Gertrude-Manneville ce cinquième jour de décembre 2023

Sandra Boutin
Directrice générale et
Greffière trésorière